

Coopérative Ouvaton : bulletin de vote AG de mai 2010

Assemblée générale ordinaire du samedi 1er mai 2010, portant sur l'exercice 2009,
se tenant à Locmaria, 56520 Guidel, à 21h.

Ce bulletin de vote par correspondance est également valable pour l'éventuelle AG de seconde convocation si le quorum n'était pas atteint le 1er mai. Cette probable seconde AG se tiendra le **samedi 8 mai** à Paris 18ème arrondissement, (Association Championnet, 14-16, rue Georgette Agutte 75018 Paris).

Résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire d'Ouvaton :

(entourez LE mot correspondant à votre choix)

Résolution numéro AGO1

L'assemblée générale des sociétaires, réunie 1er mai 2010 (ou le samedi 8 mai, en seconde convocation), statuant en matière ordinaire, après lecture du rapport de gestion du Directoire, et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un déficit de 8 533,41 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports. L'assemblée générale donne, en conséquence, aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Oui Non Abstention

Résolution numéro AGO2

Après examen des comptes annuels et lecture du rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale de la coopérative Ouvaton réunie 1er mai 2010 (ou le samedi 8 mai, en seconde convocation) constate la variation du capital au 31 décembre 2009 (- 2 576 euros). Celui-ci s'élève à cette date à 122 288 euros dont 120 384 € de libérés.

Oui Non Abstention

Résolution numéro AGO3

Après examen des comptes annuels et lecture du rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale de la coopérative Ouvaton réunie 1er mai 2010 (ou le samedi 8 mai, en seconde convocation) approuve la proposition du Directoire d'affectation du résultat de - 8 533,41 euros en report à nouveau, portant celui-ci à - 33 583,72 €. Elle décide en conséquence de fixer à 11,61 euros la valeur de remboursement des parts dont le remboursement a été demandé en 2009.

Oui Non Abstention

Résolution numéro AGO4

L'Assemblée Générale de la coopérative Ouvaton réunie le samedi 1er mai 2010 (ou le samedi 8 mai, en seconde convocation) prononce l'exclusion des sociétaires n'ayant pas libéré leurs parts et n'ayant pas répondu au courrier à eux adressé en février 2010, dont la liste a été publiée sur le site web de la société conformément à l'article 41 de ses statuts. Elle mandate le Directoire pour annuler les parts correspondantes au cours de l'exercice 2010.

Oui Non Abstention

Résolution numéro AGO5

L'Assemblée Générale de la coopérative Ouvaton réunie le samedi 1er mai 2010 (ou le samedi 8 mai, en seconde convocation), donne tous pouvoirs au porteur d'un original du procès-verbal de cette Assemblée signé par le président du Conseil de surveillance ou par le secrétaire de l'Assemblée pour effectuer les formalités nécessaires..

Oui Non Abstention

Élection des membres du Conseil de Surveillance

Veillez choisir parmi les candidats ci-après AU MOINS UNE personne, ce qui correspond au nombre de postes à pourvoir :

Michel Billard

Michel Demur

Esther Joly

Bernard Pabion

François Soulabaille

Rappel : les documents relatifs à l'Assemblée Générale 2010 d'Ouvaton, et notamment les textes de présentation des candidats, sont disponibles sur le site de la coopérative en <http://ouvaton.coop/spip.php?rubrique58>.

Samedi 8 mai 2010, de 10h30 à 17h30 : AG d'Ouvaton à Paris 18ème.